

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-3347 / 108422
Cortat SA, 2830 Courrendlin
production sur CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 A
13.10.2003–12.10.2004 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 03-3252 / 109360
PBL Transport S.à.r.l., 2123 St-Sulpice NE
logistique et livraison
besoins spéciaux de consommation
2 A
06.10.2003–09.10.2004 (Nouveau permis)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 03-3341 / 100218
JESA SA, – Moncor
ateliers d'injection plastique et de décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 A
19.10.2003–21.10.2006 (Renouvellement)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-3125 / 101475
Kugler Bimétal SA, 1219 Le Lignon
usinage / fonderie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
13 A
15.09.2003–16.09.2006 (Modification)
- 03-3131 / 101181
Bourquin S.A., 2108 Couvet
étampage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 A
12.10.2003–14.10.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-3173 / 100539
Sicpa SA, 1373 Chavornay
fabrication des encres de sécurité
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
74 A
29.09.2003–30.09.2006 (Nouveau permis)
- 03-3174 / 101432
Caran d'Ache SA, 1226 Thônex
atelier des presses à injecter (atelier «plastique»)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 A
01.09.2003–02.09.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-3177 / 102020
Euro-Frais Transit SA, 1030 Bussigny-Lausanne
logistique pour la gestion des arrivées et des préparations de commandes de tout
produit alimentaire sur le site de Bussigny
besoins spéciaux de consommation
6 A
08.09.2003–09.09.2006 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr)

- 03-3130 / 102059
Honegger Nettoyages AG, 1700 Fribourg
nettoyage Optigal SA à Courtepin
besoins spéciaux de consommation
10 A
13.10.2003–14.10.2006 (Renouvellement/modification)

- 03-3153 / 102027
Galexis AG, 1024 Ecublens
lancement de la ligne le lundi matin - service des transports de nuit
besoins spéciaux de consommation
22 A
20.10.2003–21.10.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-3155 / 108849
Souvel SA, 1844 Villeneuve VD
conditionnement de viande fraîche et livraison pour vente en libre-service - bou-
cherie PAM I
besoins spéciaux de consommation
4 A
13.10.2003–14.10.2006 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 03-3157 / 108532
Sogeti Suisse, 1213 Petit-Lancy
centralisation des services informatiques chez Givaudan
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 A
14.09.2003–16.09.2006 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 03-3150 / 100034
Despond SA, 1630 Bulle
chauffage et tunnels de séchage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 A
26.10.2003–28.10.2006 (Renouvellement)
- 03-3159 / 102075
ISS Facility Services SA Topventil, 1023 Crissier
nettoyage des sanitaires et cafétéria de Nestlé à Orbe
besoins spéciaux de consommation
1 A
21.09.2003–23.09.2006 (Nouveau permis)

Autorisation pour travail de nuit et jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 03-3158 / 109159
Amedis-UE SA, 1022 Chavannes-Renens
conditionnement et expédition
besoins spéciaux de consommation
67 A
22.09.2003–30.09.2006 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

4 novembre 2003

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail